

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 72 (2010)
Heft: 9

Rubrik: ASETA ; AgroSpot

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La nouvelle huile Blaser pour moteurs diesel de véhicules utilitaires lourds



- huile low SAPS
- technologie actuelle d'additivation
- conçue pour le système de retraitement des gaz d'échappement

L'huile remplit les exigences sévères selon API CI-4 Plus, ACEA E9/E7/E6 et beaucoup de spécifications d'usine.



Blasol 264 DHPO 10W40

Blaser.
SWISSLUBE

Blaser Swisslube SA
CH-3415 Hasle-Rüegsau Tél. 034 460 01 01 Fax 034 460 01 00 www.blaser.com

Lieux et dates 2010

Bazenheid/SG: 11.11 + 16.11. **Biberbrugg/SZ:** 01.10 + 12.10. **Brunegg/AG:** 23.09 + 28.09, 21.10 + 26.10. **Bülach/ZH:** 04.11 + 09.11. **Bulle/FR:** 21.10 + 26.10, 04.11 + 09.11. **Claro/TI:** 22.10 + 25.10. **Corcelles-près-Payerne/VD:** 07.10 + 11.10. **Courtételle/JU:** 28.10 + 02.11. **Düdingen/FR:** 04.11 + 09.11. **Frauenfeld/TG:** 14.10 + 19.10, 04.11 + 09.11. **Gossau/ZH:** 01.10 + 13.10, 28.10 + 02.11. **Hohenrain/LU:** 24.09 + 30.09, 04.11 + 09.11. **Kägiswil/OW:** 14.10 + 19.10. **La Sarraz/VD:** 13.09 + 21.09, 11.11 + 16.11. **Landquart/GR:** 14.10 + 19.10. **Langnau/i.E./BE:** 16.09 + 21.09, 14.10 + 19.10. **Lindau/ZH:** 21.10 + 26.10. **Lyss/BE:** 15.09 + 22.09, 21.10 + 26.10. **Lyssach/BE:** 09.09 + 14.09, 23.09 + 28.09, 21.10 + 26.10. **Mettmenstetten/ZH:** 21.10 + 26.10. **Moudon/VD:** 16.09 + 23.09, 28.10 + 01.11. **Niederurnen/GL:** 30.09 + 05.10. **Nyon/VD:** 18.11 + 23.11. **Oensingen/SO:** 07.10 + 12.10. **Saanen/BE:** 07.10 + 12.10. **Salez/SG:** 21.10 + 26.10. **Schwarzenburg/BE:** 16.09 + 21.09, 19.10 + 25.10, 04.11 + 09.11. **Schwyz/SZ:** 23.09 + 28.09. **Sissach/BL:** 28.10 + 02.11. **Sitterdorf/TG:** 30.09 + 05.10. **Sursee/LU:** 16.09 + 21.09, 28.10 + 02.11. **Tramelan/JU:** sur demande. **Tuggen/SZ:** 14.10 + 19.10. **Visp/VS:** sur demande. **Zwingen/BL:** 16.09 + 21.09.

Autres lieux des courses: Aarburg/Be, Ilanz/GR, Interlaken/BE, Kägiswil/OW, Les Hautes-Geneveys/NE, Marthalen/ZH, Schöftland/AG, Willisau/LU, Zweisimmen/BE. Il est déjà possible de s'annoncer maintenant pour la saison de cours 2011. Les informations avec dates et lieux des cours vous seront automatiquement transmises dans le courant du mois de janvier.

Inscription au cours G40

Lieu et date du cours

Nom, prénom

Date de naissance

Adresse

NPA, lieu

Numéro de téléphone

J'ai pris connaissance des conditions de ce cours

Date et signature

Signature du représentant légal ou du maître d'apprentissage

Envoyer à : ASETA, case postale, 5223 Riniken, tél. 056 441 20 22, fax 056 441 67 31, courriel: info@agrartechnik.ch



SVLT / ASETA
056 441 20 22



WWW. **G40.ch**



Avec le soutien
du Fonds
de sécurité
routière (FSR)

Prix du cours : CHF 540.–. Le Fonds de sécurité routière ristourne une somme de CHF 100.–.

Pour suivre le cours :
Un permis de conduite de cat. F/G

La première journée : un tracteur roulant à 30 ou à 40 km/h, avec arceau de protection ; les permis de circulation des véhicules, le document antipollution, la convocation au cours.

La deuxième journée : le tracteur et une remorque agricole.

Après avoir réussi les examens des catégories F/G, les jeunes dès 14 ans peuvent suivre le cours G40. Reporté dans le permis de conduite, le G40 autorise la conduite de tracteurs agricoles et de véhicules exceptionnels roulant à 40 km/h au maximum. Le G40 se déroule sur deux journées – 20 leçons au total – et le nombre de participants est limité à cinq. Grâce à un enseignement intensif, les conductrices et conducteurs de tracteur

acquièrent des bases solides qui leur assurent une bonne maîtrise de conduite. Les instructeurs sont au bénéfice de permis poids lourds et ont suivi une formation spéciale pour la conduite de véhicules agricoles.



La Vaudoise Assurances versera un montant de CHF 100.– à la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance véhicule à moteur à toute personne qui a suivi le cours G40 (ou à un membre de sa famille habitant à la même adresse). Ce bon est valable deux ans à compter de la fin du cours G40.

La Vaudoise Assurances remet un bon de 100.– valable en cas de conclusion d'une nouvelle assurance véhicule à moteur.

Conditions générales

Les participants reçoivent la convocation et la facture deux semaines avant le premier jour de cours. Pour une annulation intervenant après ces deux semaines, un montant de Fr. 60.– sera perçu pour les frais administratifs. En cas d'absence injustifiée, l'ASETA se réserve le droit d'encaisser l'intégralité du montant de la facture. ■



Dès qu'un véhicule ne respecte pas, de par ses dimensions, les conditions décrites par l'OETV*, il portera une plaque de contrôle brune. Ces véhicules spéciaux sont soumis à des conditions plus strictes.

Tout sur les véhicules spéciaux

La largeur du véhicule est le principal critère de classement des véhicules agricoles dans la catégorie « véhicules spéciaux ». La Loi sur la circulation routière stipule que la largeur maximale d'un véhicule ne doit pas dépasser 2,55 m, avec une exception à 2,60 m pour les véhicules frigorifiques.

Dominique Berner, SVLT

Moissonner, hacher, presser

Les moissonneuses et les ensileuses automotrices sont les véhicules agricoles spéciaux classiques. En tant que chariot de travail d'une largeur inférieure à 3,50 m, les moissonneuses-batteuses sont immatriculées avec une plaque de contrôle brune. Les remorques de travail agricoles, une combinaison presse-ensileuse par exemple, d'une largeur supérieure à 2,55 m sont aussi autorisées à circuler pour autant qu'elles ne dépassent pas 3,50 m de largeur. La trémie d'une moissonneuse sera vidée pour circuler sur la route, et une presse ne peut servir au transport d'une balle de fourrage.

* Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers.

Les pneus larges

Les agriculteurs et agro-entrepreneurs ont recours à des pneumatiques de grandes dimensions pour mettre en œuvre les techniques lourdes tout en préservant les sols. Par définition, un pneu est considéré comme « large » lorsque sa largeur représente au moins un tiers du diamètre extérieur du pneu. Un tracteur, ou une remorque, équipé de ce type de pneumatiques ne doit pas dépasser 3 m de large. Il faut alors immatriculer ces véhicules avec une plaque de contrôle brune pour autant que ce type de véhicule existe dans une configuration ne dépassant pas 2,55 m et que le dépassement de cette dimension ne soit dû qu'au montage de pneumatiques larges et des garde-boue ad hoc. Les châssis, essieux et cabines ne dépasseront en aucun cas 2,55 m.

Un cas spécial: les remorques

Les remorques de transport, à l'opposé des remorques de travail, ne sont pas autorisées à dépasser la largeur de 2,55 m. Comme les tracteurs, les remorques de transport peuvent toutefois atteindre 3 m de large, pour autant que cette largeur provienne du montage de pneus larges. Cette exception concerne souvent les citernes à lisier et les épardeurs à compost et à fumier. Cela se justifie par leurs charges importantes et les impératifs de préservation des sols. Lesdites remorques ne sont toutefois tolérées que pour un usage agricole. Ainsi, une immatriculation industrielle n'est pas possible. La règle exigeant que la remorque ne soit pas plus large que le véhicule tracteur est valable.

Le permis ne suffit pas

La conduite d'un chariot à moteur agricole immatriculé avec une plaque de contrôle brune exige au moins un permis G40. Dans ce cas de figure, la vitesse maximale du véhicule ne joue aucun rôle. La personne, qui a obtenu son permis G40, est donc autorisée à conduire une moissonneuse-batteuse. ■

Commentaires

La conduite de véhicules spéciaux dans le trafic ne doit pas être sous-estimée. La conduite d'une moissonneuse-batteuse ou d'une ensileuse sur la chaussée exige une certaine expérience, du savoir-faire ainsi qu'une attitude responsable. Les propriétaires sont aussi concernés. Ils ne confieront la conduite de tels engins qu'à des personnes dont ils reconnaissent les capacités à conduire ce type de véhicules.

Véhicules spéciaux

Les véhicules spéciaux sont des «véhicules qui, en raison de l'usage spécial auquel ils sont destinés ou d'autres motifs contraignants, ne peuvent répondre aux prescriptions concernant les dimensions, le poids ou le mouvement giratoire.» (OETV, art. 25 al. 1)



Le remplissage des différents conteneurs d'attente (à l'arrière-plan) se fait au travers des parois ouvertes de l'étable. Le robot de mélange et de distribution est en position de parc.



Le robot d'affouragement installé à ART reçoit les quantités définies de chaque conteneurs d'attente et distribue des rations spécifiques à plusieurs groupes d'animaux, jusqu'à dix fois par jour.

Tänikon : affouragement automatisé sous la loupe

Les détenteurs de bétail bovin attendent des systèmes d'affouragement automatiques, une réduction significative des astreintes ainsi que davantage de souplesse dans les travaux d'affouragement. Ces systèmes disposent d'un fort potentiel d'adaptation de la distribution des fourrages en fonction des besoins des animaux.

Des essais avec un système d'affouragement automatique (SAA) seront menés dès septembre prochain sur l'exploitation d'essai de Tänikon.

Prévus sur trois ans, ils auront pour but de déterminer l'influence de ces installations sur l'éleveur et les animaux. L'étude prend en compte des paramètres définis concernant l'économie et le respect des besoins des animaux. Les paramètres suivants seront notamment étudiés : la consommation de fourrage, la production laitière, les teneurs du lait et d'hygiène des fourrages.

L'affouragement constitue à lui seul 40% à 45% des coûts totaux de la production laitière et quelque 25% du temps de travail en production laitière (le deuxième poste après la traite). Le potentiel d'optimisation dans ce secteur est donc important.

L'intérêt des producteurs de lait pour les SAA, en raison notamment des avantages liés à la distribution des rations totales ou partielles mélangées, augmente continuellement. En cette période économique difficile, nombre d'agriculteurs revoient leur stratégie et tentent d'obtenir une plus

forte production tout en maintenant les coûts au plus bas possible. Cet objectif n'est atteignable qu'avec un affouragement optimal, une détention respectueuse et un troupeau en bonne santé. Malgré une part toujours plus importante de SAA en Europe, aucune donnée fiable n'est disponible concernant l'influence de ces systèmes sur la production laitière, la consommation de fourrage et le comportement des animaux.

L'essai d'ART a pour but de fournir les informations de base pour permettre aux exploitations disposant de SAA de mettre en place des rations adaptées aux besoins et au comportement des animaux.

Cet essai est réalisé par ART Reckenholz-Tänikon en partenariat avec le constructeur finlandais Pellon. Le SAA de l'essai est constitué d'un robot mélangeur-distributeur suspendu à un rail, de cinq conteneurs d'attente pour les composants de base de la ration et de trois vis de dosage pour les fourrages concentrés. La ration se compose d'ensilage d'herbe et de maïs, de pulpes de betteraves ensilées, de foin ainsi que de concentrés protéiques, énergétiques et de production.

Le travail de l'agriculteur disposant de SAA consiste à remplir les conteneurs d'attente avec les différents fourrages, programmer le robot, surveiller les animaux, évacuer régulièrement les restes de la crèche et entretenir le système. ■



Les largeurs de travail – sans cesse croissantes dans les champs – et la sécurité sur les routes ne doivent pas se concurrencer. L'ASETA s'investit pour cela. (Photos: Ueli Zweifel)

Bien équipés pour l'avenir

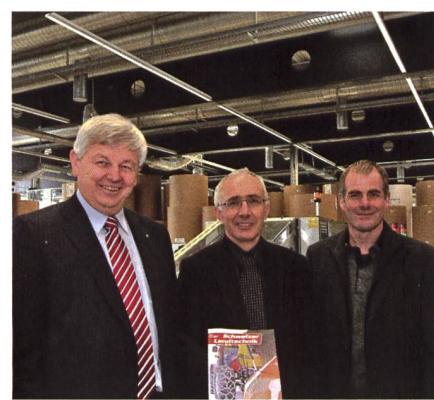
C'est à Chézard-Saint-Martin, dans le canton de Neuchâtel que les délégués de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture se réuniront le 11 septembre. Nous saisissons ici l'occasion de jeter un œil sur l'année écoulée.

« L'an dernier aussi, l'ASETA a fourni de très nombreuses prestations à ses membres », constate le président central Max Binder dans l'éditorial du rapport d'activités 2009. Il rappelle en cela l'attention que l'ASETA porte aux nouveaux développements ainsi que son implication dans les révisions de prescriptions en cours. Elle est ainsi au service d'une agriculture qui pense « entreprise » : « Aussi, l'ASETA continuera-t-elle de défendre les intérêts des agriculteurs contre les règlements excessifs relevant du domaine agro-technique. » Ici, le

président parle clairement de la prévention des accidents : « Dans ce secteur, la sécurité des familles paysannes, voire celle de la société, demeure pour nous une priorité absolue. » L'ASETA est bien équipée pour maîtriser les tâches à venir dans l'intérêt de l'agriculture. Pour cela, l'association s'appuie sur une équipe de collaboratrices et collaborateurs engagés, sous la houlette du directeur Willi von Atzigen.

Le bilan se conclut sur un total de recettes de 1,8 million de francs avec un bénéfice de 100'000 francs. Ceci provient du fait que durant l'exercice écoulé, le nouveau poste prévu n'a pas été rempli et que le deuxième poste à la rédaction ne l'a été qu'à partir du mois de mai.

***Version abrégée:** Pour de plus amples informations, consultez le Rapport d'activités à commander à l'ASETA, secrétariat, 5223 Riniken.



Des visages radieux lors de la signature du contrat chez Stämpfli Publications SA à Berne: Max Binder, président central; Willi von Atzigen, directeur, et Joseph Meyer, membre du Comité directeur et président de la Commission sectorielle 6 (Commission de rédaction)

L'obstination paie

Dans le cadre de la défense des intérêts, les suggestions transmises à l'Office fédéral des routes ont œuvré pour que les ordonnances répondent aux besoins d'une agriculture productive. Une des tâches majeures de l'ASETA consiste, dans le cadre de la Loi sur l'aménagement du territoire, à trouver de bonnes solutions – surtout économiques – en faveur des bâtiments des agro-entreprises et de leur infrastructure.

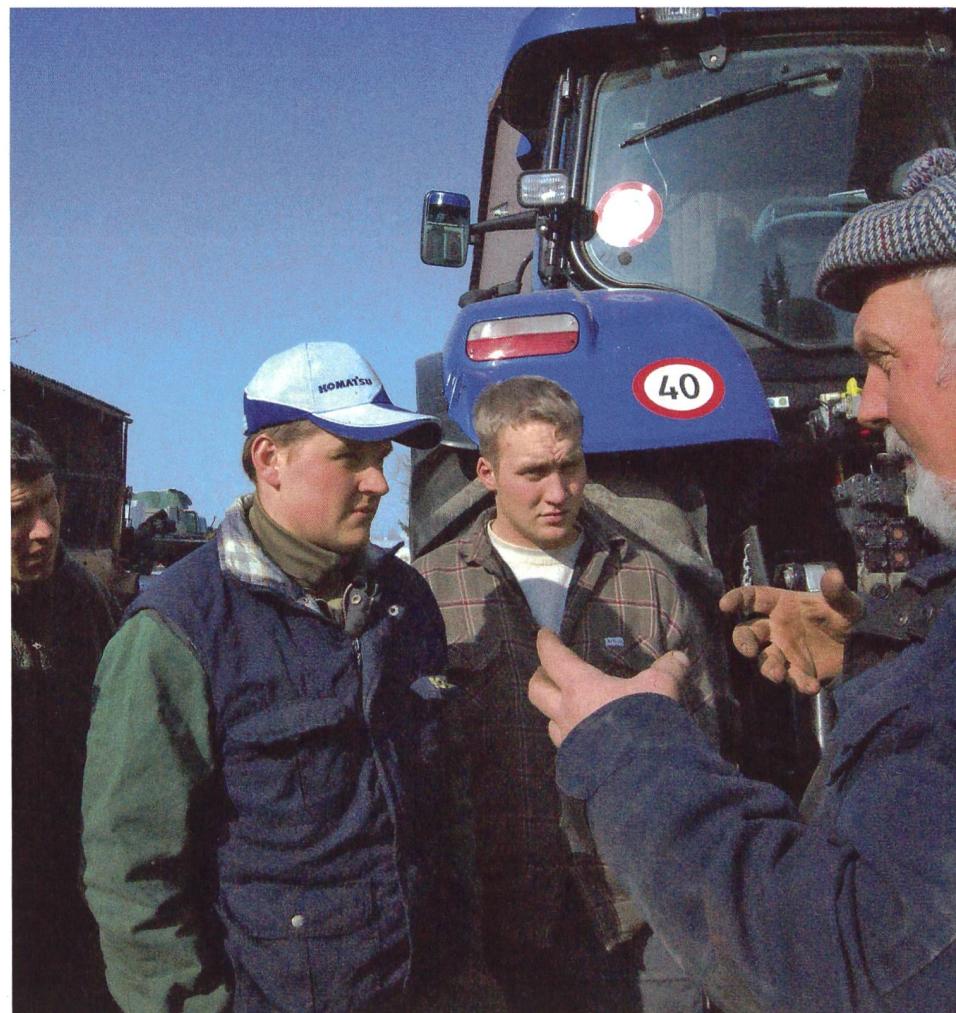
Durant l'exercice écoulé, l'ASETA a participé à deux auditions de l'Office fédéral des routes (OFROU) concernant les ordonnances de la Loi sur la circulation routière (LCR). En 2009, la Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART a revu le barème des coûts-machines. Dans ce but, l'ASETA et sa section Agro-entrepreneurs Suisse ont émis leurs avis et propositions dans la phase préparatoire.

Service technique

L'ASETA est aussi active dans le groupe de travail *OETV au même titre que l'ASMA, le SPAA, ART et l'USM afin de trouver des solutions pratiques touchant la sécurité des véhicules agricoles dans la circulation routière et aux champs. C'est par le biais de diverses publications ciblées que l'ASETA informe ses membres. En ce sens, le service technique est à la source des informations transmises à ses membres et clients. Vu leur construction et leur vitesse, les véhicules agricoles se différencient passablement des autres véhicules et posent des questions épineuses quant à leurs équipements, dimensions et immatriculations.

Périodique de l'association

Chaque mois, *Technique Agricole/Schweizer Landtechnik* – cartes de visite de l'association – sont en quelque sorte les hôtes de nos membres. La rédaction met tout en œuvre pour offrir à son lectorat un grand éventail d'articles traitant de thèmes spécifiques et positionne ainsi ses périodiques sur le devant de la scène agricole. En mai, le Jurassien Gaël Monnerat a commencé son travail à la rédaction de *Technique Agricole/Schweizer Landtechnik*. En conséquence, les thèmes se focalisent davantage sur l'agrotechologie et, vu l'apport de textes originaux en français, *Technique Agricole* bénéficie sans conteste d'une plus-value.



La préparation du premier cours pratique sur machines d'une durée de quatre semaines s'est déroulée durant l'hiver 2009. En janvier 2010, les sept premiers bénéficiaires ont suivi ce cours donné en allemand.

L'ASETA est l'un des maillons d'une longue chaîne d'organisations très diverses qui s'occupent de la sécurité routière et de l'agriculture :

- ART: Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon
- HESA: Haute école suisse d'agronomie Zollikofen
- LBBZ: Services cantonaux de formation agricole
- Agridea: Secteurs spécialisés « Construction » et « Agro-technique »
- ASMA: Association suisse de la machine agricole
- USM: Union suisse du métal, secteurs « Mécanique » et « Agro-technique »
- AGIR/LID: Bureaux d'informations agricoles
- OFROU: Office fédéral des routes
- CSR: Conseil de la sécurité routière

L'ASETA siège dans les organisations suivantes :

- SPAA: Service pour la prévention des accidents en agriculture (présidence de la Commission technique)
- USP: Union suisse des paysans (Chambre Agricole, Grand Comité)
- Routesuisse: Fédération routière suisse FRS (Comité)
- SSM: Société suisse pour l'étude des carburants et lubrifiants (Comité)



Un public de connaisseurs attiré par des compétitions hors du commun : panachage entre le Championnat suisse de conduite de tracteurs, le Concours national de labour et la Fête des tracteurs des Amis des anciennes machines.

Manifestations

Les sections s'engagent dans l'organisation de nombreuses démonstrations de machines. La Fête des tracteurs de Gächlingen/SH fut l'un des événements marquants de l'année. C'est en effet la première fois que le Championnat suisse de conduite de tracteurs et le Concours national de labour se sont déroulés sur le même site. Les Amis des anciennes machines agricoles de Suisse orientale ont su enthousiasmer le public avec leur cortège haut en couleurs.

Quelque 9000 personnes se sont rendues à Herbe'09, à Oensingen/SO, manifestation organisée par l'Association pour le développement de la culture fourragère. Co-partenariaire de l'organisation, la section de l'ASETA Agro-entrepreneurs Suisse a profité de l'occasion pour mettre en lumière auprès du grand public l'importance des agro-entreprises dans la récolte de l'herbe.

Formation continue

Centre de formation Riniken : en 2009, ce centre a vu défiler une trentaine de cours. Toujours apprécié et bien fréquenté, le K25 (cours d'atelier sur 25 jours) a été donné à deux reprises. Après une longue interruption, le cours « Presse et enrubannage » a recueilli à nouveau un bon écho. Le taux de fréquentation pour les cours « Appareils à moteur » et « Soudure » était semblable aux années précédentes. Faute d'intérêt, le cours de construction n'a pas eu lieu, à l'inverse de celui sur les installations électriques.

Centre de formation

Grange-Verney : La participation au cours de soudure a été remarquablement stable, peut-on lire dans le rapport d'activités. Quant au cours de montage de cuves, il n'a suscité que peu d'intérêt. Le cours « Du neuf dans la maison » mis au programme en 2008 a été répété deux fois, avec une moyenne de 12 participantes. Une baisse de la participation a été aussi constatée dans le secteur informatique, vu que ces cours sont, depuis quelque temps déjà, intégrés à la formation de base des écoles d'agriculture.

Tests pour pulvérisateurs

Durant la saison 2009, 3173 pulvérisateurs « grandes cultures » et 662 turbodiffuseurs pour l'arboriculture et la viti-culture ont passé des tests. La plupart des appareils sont testés par les stations de contrôle des instituts agricoles ainsi que par les sections de l'ASETA. Les ateliers de machines agricoles contrôlent 45 % des pulvérisateurs « grandes cultures » et 40 % des turbodiffuseurs.

Perspectives

Comme toute autre organisation, l'ASETA doit aussi périodiquement revoir ses structures et son organisation interne en regard des conditions-cadres en constante évolution. Pour ce faire, un groupe de travail placé sous la houlette du vice-président de l'ASETA, Auguste Dupasquier, a été mis sur pied. « L'objectif premier de l'ASETA est de mettre en œuvre les ressources nécessaires à la réalisation de nouvelles idées » écrit le directeur Willi von Atzigen. Pour conclure le rapport d'activités, le directeur mentionne le nouveau positionnement de la formation continue qu'il s'agisse du cours de conduite G40 ou des premiers cours de formation continue pour chauffeurs poids lourds. ■